



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2022-12-01

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2022

Le deux décembre deux mil vingt-deux, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le sept décembre deux mil vingt-deux, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

Etaient présents : Johann BARANGER, Pascal POUBLANC, Jean Luc GUINARD, Sophie AUGER, Emmanuel ROUSSELOT, Marie-France TALINEAU, Guillaume BONNIN, Martin MOREAU, Audrey RIGAUDEAU, Joël BONNET, Lydie BARATON, Annie MARSAULT, Jacky FAVREAU, Patrick CLISSON, Sophie BARIBAUT Anthony PEIGNON (visioconférence), Karine MORIN, Laura LUSSEAU.

Absents excusés : Nathalie GEFFARD a donné pouvoir à Sophie AUGER
Marie-Sandrine GIRARD, Éric CATHELINEAU, Karine OLIVIER

Absents non excusés : Patrice NIVAUULT

Secrétaire de séance : Sophie AUGER, assistée de Pascaline DREILLARD, Secrétaire Générale.

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 10 novembre 2022

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 10 novembre 2022 avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

INSTANCES : Présentation des travaux des commissions communales et intercommunales

Martin MOREAU, représentant la commission « Associations », détaille les derniers dossiers, à savoir la pose des vitres sur le padel et l'installation du sol synthétique, cette semaine. Il précise, côté associatif, qu'une réunion va s'organiser, en début d'année, pour le fonctionnement de la maison des associations, à Soutiers.

Monsieur le Maire évoque la fin retardée de la rénovation de la maison des jeunes, située dans le bourg de Saint-Pardoux. Les entreprises ont pris beaucoup de retard et le chantier présente des incohérences techniques. Il devrait se terminer la semaine prochaine.

Guillaume BONNIN, référent à la commission « Economie », précise le contenu des dernières actualités du groupe de travail, à savoir une problématique de compteur Gérédis, dans l'espace Paul Pelletier, entre l'emplacement de la borne foraine électrique communale et le compteur dédié au salon de coiffure. L'installation électrique pour le marché de Noël est, pour le moment, impossible. Des contacts vont être pris rapidement avec Gérédis et l'entreprise GEF TP, pour mettre en place une solution technique viable.

Emmanuel ROUSSELOT, représentant la commission « PLUi- Agriculture-Habitat », apporte un complément d'informations sur la rénovation de 4 logements locatifs communaux, avec l'isolation des combles. Des nouveaux radiateurs vont être installés. Pour la révision du PLUi, pour les zones agricoles, les élus sont en attente d'informations complémentaires de la part de la DDT.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-12-01

Sophie BARIBAUT entre dans la salle à 20h32. L'Assemblée compte désormais 17 votants.

INSTANCES : Présentation des travaux des commissions communales et intercommunales (suite)

Sophie AUGER, représentant la commission « Affaires sociales-CCAS », détaille les derniers dossiers, notamment un don, d'un montant de 1 000 euros, à l'association de la ligue contre le cancer. Une opération « Paletanque » est programmée le 10 mars 2023, pour la semaine bleue, liée à la lutte contre le cancer du colorectal.

Audrey RIGAUDEAU, référente au conseil municipal des jeunes, précise le contenu des dernières actualités du groupe de travail, à savoir une rencontre avec les deux animatrices du CSC, pour le fonctionnement de la future maison des jeunes. Les statuts de l'association des jeunes sont en cours de rédaction. Monsieur le Maire complète ses propos, en précisant qu'il rencontrera le directeur du CSC, pour définir les lignes de fonctionnement du nouvel établissement. De plus, un conseil municipal des jeunes est prévu le 13 janvier 2023.

Marie-France TALINEAU, représentant la commission « Restaurant Scolaire-Petite Enfance », apporte un complément d'informations sur le restaurant scolaire et l'organisation du repas de Noël la semaine prochaine. Elle fait part également du bilan du Téléthon, à savoir 15 marcheurs sur Saint-Pardoux, 140 personnes au repas organisé par la commune de VERRUYES.

Jean-Luc GUINARD, représentant la commission « Voirie-Cimetière-Bâtiments », détaille le début des travaux de terrassement pour la maison des assistantes maternelles et la fin des travaux de la maison Francette.

Karine MORIN entre dans la salle à 20h45. L'Assemblée compte désormais 18 votants.

VOIRIE : Aménagement local pour les chasseurs

Pour faire suite aux décisions du conseil du 3 juin 2021, le conseil municipal avait décidé :

- ✓ De s'engager à l'aménagement d'un local pour l'association des chasseurs,
- ✓ De proposer 3 sites possibles : Soutiers/ateliers municipaux/ancienne déchèterie (Château-Bourdin),
- ✓ De solliciter la participation de l'association.

Pour cet aménagement, il est proposé diverses modalités :

- ✓ Retenir le lieu, l'ancienne déchèterie de Château Bourdin,
- ✓ Allouer un budget de 18 000 euros, sur l'exercice 2023, qui inclura : viabilisation (électricité / eau / assainissement) + le reste de l'enveloppe pour financer l'achat de la cabane,
- ✓ L'ACCA financerait la cabane à hauteur de 14 000 euros HT,
- ✓ L'ACCA s'engage à démonter et ré-installer sur le terrain mis à disposition,
- ✓ L'ACCA s'engage à déposer un permis de construire,
- ✓ L'ACCA s'engage à prendre en charge l'ensemble des consommations pour le fonctionnement de leur activité.

Après échanges de points de vue, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les diverses modalités d'aménagement du local pour l'association des chasseurs, telles que présentées ci-dessus, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention »



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-12-01

VOIRIE : Cession portion de chemin – Village les Touches

Lors de la séance du 6 mai 2021, l'Assemblée a validé l'aliénation d'un délaissé de voirie, au village des Touches, au profit de Monsieur et Madame GAILLEDRAT.

Dans la délibération n°2021-05-06, par faute de réalisation d'un nouveau bornage, il a été mentionné une mauvaise référence cadastrale qui empêche, à ce jour, la rédaction de l'acte authentique à l'étude notariale. De plus, cette nouvelle mesure a permis de modifier la répartition de cette portion, entre les deux parties, par rapport au virage.

Ainsi, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de valider à nouveau cette décision, pour une contenance rectifiée de 38 ca. Les modalités de cession évoquées dans la délibération du 6 mai 2021 restent inchangées.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la cession de la parcelle avec une nouvelle contenance de 38 ca, au profit de Monsieur et Madame GAILLEDRAT, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

TRAVAUX : Avenant au marché de travaux – La Francette – Lot 10

Dans le cadre de la rénovation d'une maison de bourg, Maison Francette, dans le bourg de Soutiers, il convient de conclure l'avenant suivant au marché conclu avec l'entreprise titulaire du lot considéré, en application de la délibération du Conseil Municipal n°2021-12-02, en date du 9 décembre 2021, relative à l'attribution des marchés de travaux.

Lot n° 10 - VRD

Les travaux consistent à :

Travaux en plus-value :

Reprise de tranchées et réalisation d'un enrochement.

La totalité des travaux représentent une plus-value de 4 375,05 euros H.T., soit 5 250,06 euros T.T.C.

L'avenant n°1, à conclure avec l'entreprise M.RY, représente une augmentation de 2,89 % de son montant initial d'un montant de 151 470,40 euros H.T. (soit 181 764,48 euros T.T.C.), portant le nouveau montant du marché à la somme de 155 845,45 euros H.T. (soit 187 014,54 euros T.T.C.).

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'avenant numéro 1, du lot 10 du marché de travaux Maison Francette, au profit de l'entreprise M.RY, pour un montant de 5 250,06 euros T.T.C., avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-12-01

TRAVAUX : Extension bibliothèque – Dossier de consultation des entreprises

Le DCE n'est pas prêt et l'architecte nous le remettra, afin de le proposer au prochain conseil, le 5 janvier 2023. L'appel d'offres sera ensuite déposé sur la plateforme d'annonces légales.

INTERVENANTS EXTERIEURS : Adhésion au réseau sport des collectivités territoriales

Lors du salon des Maires, au mois de novembre, des contacts ont été pris avec le réseau Sport des collectivités locales, appelé ANDES (association nationale des élus en charge du sport).

Cet organisme accompagne les municipalités dans leurs projets sportifs et apporte des conseils techniques et juridiques dans ce domaine. L'ANDES apporte donc une expertise et des contacts au niveau de toutes les strates institutionnelles et ce, jusque dans les ministères.

L'ANDES siège au bureau des commissions en charge des décisions sur les demandes de financement.

Ainsi, pour bénéficier de leurs services, le bureau municipal propose à l'Assemblée d'y adhérer, pour une cotisation annuelle de 113 euros TTC.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'adhésion à l'ANDES, pour une cotisation annuelle de 113 euros TTC, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

ECOLE : Mise en place du dispositif « Orchestre à Ecole »

Dans le cadre de ses missions d'enseignement artistique de développement et de rayonnement culturel, la Communauté de communes Parthenay-Gâtine par l'intermédiaire de son service Ecole de Musique Georges Migot et de Pascal PEROTEAU, piloté par le CARUG, souhaite élaborer et développer un projet pluriannuel d'orchestre à l'école publique.

Un « orchestre à l'école » est un dispositif transformant une classe entière en orchestre pendant 3 ans, de la classe de CE2 au CM2, soit 30 élèves concernés. Les musiciens intervenants du Conservatoire et les enseignants artistiques (technique instrumentale) se déplacent au sein de l'école. Le projet s'adresse à des élèves qui ne fréquentent pas l'école de musique. Il n'est demandé aucune participation financière aux familles.

Pour la mise en place de ce projet pédagogique, à concurrence de 2 heures par semaine pendant 30 semaines/an, la Municipalité est sollicitée pour participer financièrement, à hauteur de 5 000 euros/an.

Après échanges de points de vue, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les modalités de la mise en place du dispositif « un orchestre à l'école », avec une participation financière totale de 5 000 euros/an, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-12-01

VOIRIE : Frais annexe – Acquisition maison d’habitation à Château Bourdin

Dans sa décision n° 2022-11-11, en date du 10 novembre 2022, l'Assemblée a validé les modalités de cession d'une maison d'habitation, sise 3 Rue de la Source, à Château Bourdin.

Le bien comprend une maison d'habitation avec un étage sur une contenance totale de 12 a et 48 ca.

Les frais annexes à cet achat s'élèvent à 5 400 euros, répartis de la manière suivante :

- ❖ 3 600 euros TTC, au profit de la société Parthenay're Immobilier, pour les frais d'agence,
- ❖ 1 800 euros TTC, au profit de l'étude de Maître GODARD, pour les frais d'acquisition.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer la répartition financière des frais liés à l'acquisition de la maison d'habitation, sise 3 Rue de la Source, à Château Bourdin, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

FINANCES : Répartition financière de la coordinatrice entre les quatre communes « Lectures nomades »

Dans le cadre des lectures nomades, avec notre bibliothèque et celles de Mazières-en-Gâtine, Saint-Lin et Verruyes, une convention de partenariat a été rédigée, en attente de signature par les trois communes partenaires.

Une estimation du coût salarial chargé de l'emploi de la coordinatrice du réseau a été présentée aux élus des communes concernées.

Elle reprend la rémunération brute de l'agent, les charges patronales, le régime indemnitaire, la visite médicale d'embauche, les frais liés aux kilomètres parcourus, l'assurance du personnel (pour les arrêts maladie) et l'adhésion au comité d'entreprise (CNAS).

Ainsi, pour l'année 2022, pour deux mois de service coordonné, la mise à disposition de l'agent se répartit de la manière suivante :

Coût mise à disposition mensuelle par commune	Mazières-en-Gâtine	Saint-Lin	Saint-Pardoux-Soutiers	Verruyes	TOTAL
50% du coût global du réseau	263,10	263,10	263,10	263,10	1 052,40
Selon le nombre d'habitants	262,16	82,47	475,84	231,92	1 052,40
TOTAL	525,26	345,57	738,94	495,02	2 104,81

Après discussions et échanges, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer la répartition financière par commune, pour 50% du coût global du réseau et pour 50% selon le nombre d'habitants dans chaque commune, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-12-01

FINANCES : Tarification salles communales et matériels

Le bureau municipal propose la grille tarifaire suivante, à partir du 1^{er} janvier 2023 :

	Résident de la commune	Résident hors commune	Associations hors commune
Foyer Rural Saint-Pardoux	Parquet	60	130
	Salle carrelée <i>(frigo + chambre froide)</i> Gratuité si réunion	60	130
	Toutes les salles	110	190
	Mariage <i>(week-end complet)</i>	275	550
	Forfait cuisine	90	90
	Journée supplémentaire	60	120
Options	Couverts	Gratuit	60
	Sonorisation	60	100

Salles annexes – Saint-Pardoux	Résident de la commune	Résident hors commune	Associations hors commune
Salle multi-activités	70	150	150
Salle Pompiers (sous la mairie)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Salle L'Étape <i>Gratuité si réunion</i>	40	100	100
L'Étape – Chambre verte	10	15	15
L'Étape – Chambre rouge	15	20	20
L'Étape – Chambre grise	15	20	20
L'Étape – Chambre mauve	20	30	30
Taxe séjour chambre d'hôtes	0,40	0,40	0,40

Soutiers	Résident de la commune	Résident hors commune	Associations hors commune
Mariage	175	300	
Salle polyvalente	80	150	150
Journée supplémentaire	50	90	90
Vaisselle (forfait)	Gratuit	60	60
Stand (la travée)	Gratuit		Gratuit

Padel	Résident de la commune	Résident hors commune	Associations hors commune
Utilisation du terrain	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Raquettes	Caution = Original carte d'identité à déposer à l'accueil de la mairie		



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-12-01

FINANCES : Tarification salles communales et matériels (suite)

De plus, les conditions de location des salles et de matériel sont les suivantes :

- ✓ Horaires de location : journée : 9h00 à 9h00 - mariage du vendredi 18h00 au lundi 9h00.
- ✓ Le nettoyage de toute salle communale comprend : balayer et serpillier les sols, laver les tables et chaises, nettoyer les communs (toilettes, entrée, cuisine), trier et évacuer les poubelles. Les produits de nettoyage sont fournis par la municipalité.
- ✓ Les extérieurs devront être vérifiés et laissés propres. Un état des lieux entrant et sortant sera établi. La désinfection est ensuite effectuée par les services communaux.
- ✓ Un forfait ménage est proposé : 150 euros (Foyer rural) – 100 euros (Soutiers). Une pénalité pourra être appliquée, en cas de ménage insuffisant, soit 20 euros/heure de nettoyage par les agents communaux.
- ✓ Arrhes : 30% seront appliquées si l'annulation est faite moins d'un mois avant la date réservée, 50% si l'annulation est faite 3 jours avant la date préalablement réservée.
- ✓ Les fêtes de voisins (de quartier) se verront appliquer la tarification 'associations'.
- ✓ Les associations communales ont la gratuité de toutes les salles communales.
- ✓ Pour toute location de salle communale, une caution de 200 euros sera demandée. Concernant la location de la sonorisation, une caution de 200 euros sera exigée, tandis que pour la location de bancs et de tables, 100 euros de caution seront à déposer, à la signature de la convention. Pour les raquettes de Padel, l'original de la carte d'identité, déposée à l'accueil de la mairie, sera exigée. Le retour des raquettes sera autorisé le lendemain matin, en cas de location en fin d'après-midi.

Après discussions et échanges, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer la répartition de la tarification de location des salles communales et du matériel, à compter du 1^{er} janvier 2023, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

FINANCES : Décision modificative n° 7 au budget principal

Concernant divers travaux d'investissement, dont les dépenses ont été réglées sur des exercices comptables antérieurs, la trésorerie nous demande de régulariser les imputations comptables inscrites actuellement sur des comptes provisoires, aux articles 2031 et 2033.

Il s'agit, par exemple, des dépenses de frais d'étude réalisées pour le bourg de Soutiers et de Château Bourdin, pour la zone commerciale du Poirier ou pour la maison Francette.

Ces projets d'investissement étant assurés de se finaliser, le receveur principal nous demande de transférer un ensemble de dépenses des comptes provisoires vers des comptes définitifs. Cette opération permettra également de mettre à jour la valeur des biens dans notre inventaire.

Ainsi, le bureau municipal propose la décision modificative suivante, au budget principal, pour effectuer les opérations dites d'ordre (non monétaires) à ce sujet :

RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
041	2031	OPFI	Frais d'études	99 133,98
041	2033	OPFI	Frais d'insertion (annonces légales)	1 704,30



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-12-01

FINANCES : Décision modificative n° 7 au budget principal (suite)

DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
041	2128	OPFI	Aménagements de terrains	412,09
041	21318	OPFI	Autres bâtiments publics	956,00
041	2132	OPFI	Immeubles de rapport	19 472,93
041	2151	OPFI	Réseaux de voirie	7 344,00
041	2152	OPFI	Installations de voirie	2 000,16
041	2313	OPFI	Constructions	70 653,10

Après cette présentation détaillée, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider le détail de la décision modificative numéro 7 du budget principal, telle que présentée ci-dessus, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

FINANCES : Création budgets annexes lotissement

Le bureau municipal sollicite l'avis de l'assemblée délibérante, concernant la création d'un nouveau lotissement communal, dit environnemental, dans le bourg de Saint-Pardoux, sur la parcelle cadastrée AD 199.

Monsieur le Maire précise plusieurs informations :

- ❖ *Nom du lotissement : Lotissement communal la Vallée,*
- ❖ *Date de création : 1^{er} janvier 2023,*
- ❖ *Nomenclature comptable : M57,*
- ❖ *Budget soumis à la TVA.*

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider les modalités de création d'un budget annexe « Lotissement communal la Vallée », avec les données financières détaillées ci-dessus, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Le bureau municipal sollicite un deuxième avis de l'assemblée délibérante, concernant la création d'un nouveau lotissement communal, sur la parcelle AC 112, à l'Aumônerie.

Monsieur le Maire précise plusieurs informations :

- ❖ *Nom du lotissement : Lotissement communal Les Frênes,*
- ❖ *Date de création : 1^{er} janvier 2023,*
- ❖ *Nomenclature comptable : M57,*
- ❖ *Budget soumis à la TVA.*

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de valider les modalités de création d'un budget annexe « Lotissement communal Les Frênes », avec les données financières détaillées ci-dessus, avec :

- 18 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-12-01

Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de remerciements, rédigé par l'association « Faire revivre la Chapelle », concernant le fleurissement des 9 jardinières devant la chapelle, réalisé par les agents communaux des espaces verts.
- Monsieur le Maire évoque un possible futur achat de véhicules pour les agents techniques suite au vol, au service technique. Un questionnement est évoqué sur le type de véhicule technique : camion, vélo-cargo, mobylette électrique... Cette nouvelle acquisition améliorerait l'organisation hebdomadaire du service technique.
- Monsieur le Maire évoque deux prochains appels à projet, concernant l'aménagement des parcours vélo et piéton, avec l'ADEME et le CEREMA. Il propose de constituer un groupe de travail sur ce sujet.
- Jean-Luc GUINARD évoque la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques, sur la salle multi-activités, en même temps que la construction de la halle de sports. Une réunion avec le CRER pourrait se programmer. Il propose de créer un groupe de travail lié à ce projet. Joël BONNET se porte volontaire.
- Anthony PEIGNON, en visioconférence, évoque le sujet de la consommation du fuel, comme système de chauffage, dans la salle multi-activités, après avoir pris attache auprès des deux associations utilisatrices de la salle communale, pendant la saison hivernale (palets et pétanque).
Un état des lieux du nombre de jours utilisés, sur la période de novembre à mars, a été réalisé. Anthony PEIGNON a demandé l'avis des associations, pour la prise en charge financière du chauffage. Les avis des associations sont très mitigés. Le volume total consommé est de 300-350 litres, soit environ 500 euros/an. Le débat reste ouvert, pour l'organisation pratique du remplissage du combustibles et la répartition financière entre tous.
- Un autre débat s'ouvre, suite à une réunion à Parthenay, organisée par l'Agence Régionale de la Santé, à laquelle Sophie AUGER et Sophie BARIBAUT ont participé. Le sujet évoqué était la solution santé proposée sur le territoire, notamment par le biais des maisons de santé et de la présence des médecins et infirmières.
Karine MORIN intervient suite à un courrier, rédigé par la communauté de communes Val de Gâtine et adressé aux libéraux de la maison de santé de Mazières-en-Gâtine. Il fait débat auprès de ses locataires, concernant de nouveaux frais de fonctionnement qu'ils devraient prendre en charge.
- Dates à retenir :
 - ❖ 11 décembre : marché de Noël – école publique
 - ❖ 17-18 décembre : marché de Noël – association des commerçants
 - ❖ 14 janvier 2023 : vœux du Maire, Foyer Rural, 11h00
 - ❖ 19 janvier : Cinéma, Foyer Rural, 20h30
 - ❖ 28 janvier : Spectacle « Toujours », Association Badegoule, Foyer Rural, 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20.

Le Maire,
Johann BARANGER

